



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-deux mars 2019, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Sandrine FOCESATO, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jeanine LOUSTEAU-MENVIELLE-SEBASTIA, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Camille CASTERAN donne procuration à Marie José MOULET, Michel AZOT.

Etaient absents :

Marie-France AUZON-LAFFITTE, Jean-Luc DOBIGNARD, Éric BARZANTI, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaires de séance : Maxime LAFFAILLE / Yacine KASBAOUI.

*Michel AUSINA entre en séance pendant le débat de la motion et avant la lecture de la délibération n° 2.1.
Madame le Maire quitte provisoirement la séance avant le vote de la délibération n° 2.2b et revient avant le vote de la délibération n° 2.2c, laissant la présidence à Marie José MOULET pendant l'intervalle.
Patricia SAYOUS quitte provisoirement la séance avant le vote de la délibération n° 2.2c et revient avant le vote de la délibération n° 2.2d.
Annette CUQ quitte provisoirement la séance avant le vote de la délibération n° 2.2d et revient pendant la lecture de la délibération n° 2.2e.
Sandrine FOCESATO quitte provisoirement la séance avant le vote de la délibération n° 2.6 et revient pendant la lecture de la délibération n° 2.8.
Odile VIGNES quitte provisoirement la séance avant le vote de la délibération n° 2.9 et revient après la lecture de la délibération n° 3.2.
Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI quitte provisoirement la séance après la lecture de la délibération n° 3.2 et revient pendant la lecture de la délibération n° 3.5.*

N° 2.2a

BUDGET PRIMITIF 2019 :
BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Josette BOURDEU

Le budget primitif 2019 se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Le produit fiscal attendu s'élève à 8 509 908 € dont 512 404 € au titre des compensations de l'État.

Les taux des bases fiscales de 2019 restent identiques :

- 12,36 % pour la Taxe d'Habitation,
- 18,25 % pour le Foncier bâti,
- 30,44 % pour le Foncier non bâti.

Le produit de la Cotisation Economique Territoriale perçue par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) fait l'objet d'un reversement à la ville, déduction faite du montant des charges transférées, soit pour 2019 un montant d'attribution de compensation prévisionnel de 1 301 051 €.

Les autres éléments importants du budget sont les suivants :

La loi de finances 2019 prévoit globalement une stabilité des dotations de l'Etat. En l'absence de notification des montants alloués à la ville, nous anticipons une baisse de la part forfaitaire de la DGF de 1,7 % en 2019 pour s'établir à environ 5 976 000 € et une augmentation de la DSU de 3 % pour arriver à 250 000 €.

Le produit de la taxe de séjour 2019 est estimé à 3 190 000 € dont 2 900 000 € pour la part communale grâce à l'augmentation votée en 2018 applicable en 2019.

Le produit du stationnement de surface est revu à la hausse en raison des résultats 2018 : le produit attendu s'élève à 750 000 € auquel s'ajoute le forfait post stationnement de 150 000 € soit un total de 900 000 €.

Depuis janvier 2018, la compétence scolaire et petite enfance a été rendue par la CA TLP. Pour financer la nouvelle structure du SIMAJE, une attribution de compensation de 4 734 118 € est attribuée à la commune par la CA TLP, qui la reverse au SIMAJE.

La convention de mutualisation des services avec le SIMAJE devrait générer un reversement pour la ville de l'ordre de 265 000 € en 2019.

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées devrait rembourser à la commune la somme estimée à 90 000 € pour le service ADS.

Les produits du domaine sont revus à la hausse du fait de la perception de 250 000 € pour la location de l'espace Robert Hossein, de taxes d'encombrement en augmentation sur le domaine public.

Les charges à caractère général s'élèvent à 5 673 725 € contre 5 971 913 € au BP 2018 soit une diminution de 5 % qui inclue la dépense exceptionnelle la somme de 50 000 € pour financer l'année Bernadette.

Les frais de personnel sont prévus à hauteur de 11 636 118 € contre 12 109 588 € en 2018, soit une diminution de 4 % qui tient compte de la nouvelle organisation des services, d'une évolution du glissement vieillesse et technicité de 2,5 % et de la reprise du PPCR.

Les crédits affectés au paiement des frais financiers s'élèvent à 790 000 € en baisse de 12 % et ce malgré la reprise sur le budget principal des frais liés à la dette du budget du golf.

Parmi les participations, nous retiendrons celles du SDIS de 878 095 € en légère baisse, du Syndicat Mixte du Hautacam pour 249 500 €.

Les crédits réservés pour le versement de subventions aux associations Loi 1901 s'élèvent à 1 147 985 € avec la contribution au golf pour service public de 242 556 €, la subvention au CCAS est de 875 000 €.

L'autofinancement prévisionnel inscrit à la section de fonctionnement s'élève à 2 M € contre 851 217 € en 2018 dans un souci de poursuivre l'amélioration de notre niveau d'épargne et d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissement en 2020.

Les dotations aux amortissements et charges à étaler sont prévues à 946 896 €.

Globalement la section de fonctionnement enregistre une hausse de 1 % inférieure à l'inflation.

Section d'Investissement :

Les principales recettes de la section d'investissement sont :

- le fonds de compensation de la tva pour 446 000 €,
- la taxe d'aménagement pour 24 000 €,
- le produit des amendes de police estimé à 300 000 € malgré des incertitudes liées à la perception en direct par la commune du forfait post stationnement depuis 1 an,
- des subventions à hauteur de 789 090 € pour les opérations Cœur de Ville, le château fort, l'OCMU et le remboursement sur les travaux de relanternage effectués par le SDE en 2018,
- des produits de cession pour 1 453 000 € : 1 M € de vente de bancs de la grotte et 453 000 € de vente de terrains au Tydos, de maisons à Soum de Lanne et Anclades.

Une enveloppe globale pour les dépenses d'investissement est prévue à hauteur de 3,8 M € avec comme principaux postes :

- Frais d'études et diagnostic : 70 000 €,
- Subventions : 125 310 €,
- L'immeuble Lacour : 471 000 €,
- L'espace Robert Hossein : 145 000 €,
- L'ascenseur de la tour de Brie : 100 000 €,
- La poursuite des travaux de l'église paroissiale : 563 500 €,
- La sécurisation des ponts : 200 000 €,
- La couverture du boudrome : 207 000 €,
- La réhabilitation des courts de tennis : 200 000 €,
- L'aménagement du jardin des tilleuls : 200 000 €,
- Une enveloppe annuelle de 120 000 € pour la rénovation du patrimoine communal,
- Les réserves du château fort : 130 000 €.

Une opération pour compte de tiers de 30 000 € en dépenses et recettes permettra de prendre en charge les frais liés au pouvoir de police du maire qui nécessite parfois de se substituer aux personnes physiques pour raison de sécurité.

Des crédits complémentaires sont prévus pour permettre le fonctionnement des services : acquisition de matériel de signalisation, mobilier, matériel et logiciels informatiques notamment de métier... ainsi que pour des travaux d'éclairage et de voirie.

Les crédits votés par anticipation en décembre 2018 pour 450 000 € sont repris au budget primitif 2019.

Le remboursement en capital de la dette en 2019 s'établit à 2 622 000 €.

L'inscription des emprunts est fixée pour le programme des travaux d'aménagement à 740 000 € sur 2019 mais sera revu à la baisse en fonction du produit des cessions réalisées en cours d'année.

Les soldes comptables de l'exercice 2018 avec les reports de crédits de dépenses et de recettes d'investissement après approbation au Compte Administratif 2018 seront repris au Budget Supplémentaire 2019.

Après avis de la 1^e commission, les membres du conseil municipal, à la majorité, une abstention, celle d'Annick BALERI, et neuf votes contre, ceux de Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2019 du Budget Principal qui s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	32 501 100 euros	32 501 100 euros
Section d'Investissement	<u>6 829 100 euros</u>	<u>6 829 100 euros</u>
TOTAL	39 330 200 euros	39 330 200 euros

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération,

4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

P^o Extrait Conforme,

Le Maire,

Josette BOURDEU

Je soussignée, Josette BOURDEU, Maire de la ville de Lourdes, certifie avoir fait afficher à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte du
au
Fait à Lourdes, le
P^o le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065-216502864-20190329-DEL22A_CM290319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

Affichage : 01/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

